

### Interpellation de M. Maurice GAY

### " Quel objectif logement ? "

Dans son rapport 169, la municipalité parle en premier lieu, je cite *"des familles qui recherchent un espace de vie nécessaire à l'évolution de l'enfant et une charge de loyer en proportion raisonnable du revenu."*

Elle dit également que *"les citoyens contribuables attendent que les élus mettent en place une politique concertée, respectueuse de l'ensemble de la population et permettant à tout un chacun d'obtenir un logement adapté à sa situation."*

Famille, Espace, Loyer, Revenu, Citoyens contribuables, Respectueux, Ensemble, A tout un chacun, Adapté.

Ces quelques mots clés me font réfléchir et me font penser que la Municipalité n'a comme Objectif logement qu'une vision restreinte du problème, tout comme les signataires du rapport de majorité d'ailleurs.

Bien que conscient et favorable au fait de contribuer à l'augmentation d'appartements à loyers raisonnables, je suis surpris que l'on passe sous silence une partie tout aussi importante de la population, qu'est la classe moyenne !

N'a-t-elle pas droit elle aussi à des logements à Nyon ?

Cette classe moyenne, ces citoyens contribuables comme les nomme la Municipalité, ont un revenu ne leur permettant pas de bénéficier des nombreuses aides déjà mises en place au niveau fédéral, cantonal ou communal. Ces familles ne souhaitent que des appartements à loyers raisonnables, dans un espace convivial, adaptés à leur mode de vie et à leur revenu.

C'est également cette notion de citoyens contribuables qui m'interpelle puisque c'est souvent ces citoyens qui paient des impôts, mais ne bénéficient d'aucune aides ou facilités !

Aides et facilités aux deux bouts de la chaîne du logement.

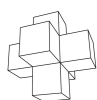
Si vous souhaitez distribuer des subventions, il faut aussi collecter des impôts. Mais si vous empêchez les pourvoyeurs d'impôts de s'établir à Nyon, vous ne pouvez pas atteindre votre objectif !

Alors Mesdames, Messieurs les Municipales et Municipaux, soyez respectueux envers tout un chacun et élaborer une vraie politique active du logement à Nyon !

Une politique active par l'aide aux plus modestes, mais aussi en facilitant l'établissement de tout un chacun et ainsi permettre des rentrées fiscales.

Vous mentionnez aussi dans ce rapport : *"Une politique active du logement contribue à l'attractivité et au dynamisme économique de la Ville..."* et vous ajoutez *"Elle contribue à une structure sociale équilibrée grâce à des logements disponibles pour tous les types de populations."*

Mais par vos objectifs et les moyens proposés, vous tendez seulement à tuer ce dynamisme économique et cette attractivité de notre ville.



# PLR

## Les Libéraux-Radicaux

---

Lorsque nous n'aurons plus d'entreprises ou particuliers pour développer les logements et les commerces de proximité qui y sont souvent liés, vous n'aurez alors plus qu'une catégorie sociale bénéficiant des subventions, mais n'apportant pas de revenus fiscaux vous permettant d'atteindre votre objectif logement.

Nous avons la chance et l'opportunité dans la région de pouvoir bénéficier d'un bon niveau fiscal et d'une grande dynamique immobilière.

C'est en faisant bénéficier ces acteurs économiques régionaux d'une certaine liberté et de faire confiance à leur responsabilité individuelle que vous obtiendrez cette base nécessaire à l'objectif que vous vous êtes fixé; des appartements à loyers raisonnables et une fiscalité permettant de les financer.

L'outil nécessaire pour effectuer cette tâche est notre service de l'urbanisme. Ce doit être un service à l'écoute des citoyens contribuables, mais aussi à l'écoute des entreprises contribuables.

Un partenariat gagnant/gagnant !

Il semble néanmoins que depuis quelques temps, la vision unilatérale et les exigences imposées de manière arbitraire et despotique par la Municipalité et son service de l'urbanisme bloquent un certain nombre de projets, et par la même, la construction de logements pour tous.

Non seulement des logements ou des commerces de proximité, mais aussi la création de quartiers satellites autonomes permettant de créer un lieu de vie agréable pour les familles.

J'appuie ces propos par un exemple bien concret qui a paru dans la presse ces derniers mois ou plutôt années. Ayant habité dans ce quartier pendant 18 ans, je suis sensible à son développement et je me suis étonné de ne rien voir bouger. Je parle bien sûr de la route du Stand et plus particulièrement des locaux de la Romande Energie ainsi que de l'ancien moulin Noël.

Comme vous le savez, la Romande Energie a construit des nouveaux locaux à Rolle et va déménager début 2011, quant au moulin, il est désaffecté depuis longtemps.

Ces deux parcelles sont en zone industrielle *x (a préciser)* et sont contiguës à la zone d'habitation des immeubles de la Jardinière, de la route de Divonne et du chemin des Foulis.

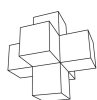
Ces deux parcelles répondent à de nombreux critères positifs indispensables à la construction de logements en ville de Nyon.

Il s'agit de la densification, de la proximité des transports publics et de la création de commerces de proximité afin de réduire la mobilité des habitants.

Leur changement de zone ne préte personne, puisque les locaux industriels ne seront bientôt plus utilisés et qu'elle est en bordure d'une zone immeubles.

Si la Municipalité tarde trop, les locaux seront reloués ou vendus et nous perdrons alors une chance de logements supplémentaires à Nyon.

Je rappelle qu'il s'agit d'une parcelle d'environ 8'000 m<sup>2</sup> permettant, avec un coefficient tout à fait raisonnable de 1.2 (*a confirmer*), la construction d'environ 60 (*a confirmer*) logements et des locaux commerciaux pour une surface d'environ xxx (*a préciser*) m<sup>2</sup>.



# PLR

## Les Libéraux-Radicaux

---

Il y a quelques années, la Municipalité avait eu une position plus pragmatique et visionnaire de ce genre de situation et avait changé la zone des anciens ateliers Hämmerli afin de permettre la construction de logements.

Qui pourrait aujourd'hui leur reprocher d'avoir permis la construction des immeubles de la route du Stand ?

Ce constat amène quelques questions de ma part, et c'est pour cela que je ne suis pas intervenu lors du débat sur le rapport 169, mais maintenant sous forme d'interpellation, car je souhaite des réponses précises et ciblées sur l'agissement de la Municipalité et du service de l'urbanisme concernant sa volonté de favoriser la construction de logements pour tous.

Tous bien sûr, dans le sens "sans exceptions".

1° Pourquoi la Municipalité n'entreprend pas les démarches nécessaires pour le changement de cette zone ?

2° La caisse de pension de la Romande Energie, garante d'une réalisation de logements à loyer raisonnable mais rentable pour ses affiliés, a un projet de construction de logements depuis deux ans sur sa parcelle.

Quelles sont les raisons avancées par la Municipalité pour empêcher ce développement ?

3° Le propriétaire de la parcelle du moulin a accepté un certain nombre de contraintes et de désirs du service de l'urbanisme concernant le type et la répartition des surfaces de son immeuble.

Pourquoi le service de l'urbanisme ne se suffit pas de ces garanties et ne débloque pas le développement du quartier alors que l'on est en situation de crise pour le logement ?

4° Y a-t'il délit d'initié lorsque la Municipalité offre une somme ridicule pour l'achat de la parcelle de la Romande Energie alors qu'elle sait pertinemment qu'elle pourra ensuite valoriser ce terrain en changeant sa zone ?

5° Est-ce la volonté de la Municipalité ou du service de l'urbanisme que de vouloir étatiser le sol Nyonnais ?

6° Est-ce que l'administration communale est au service du citoyen contribuable ou est-on en train de financer une société immobilière communale par le biais de nos impôts ?

Mesdames, Messieurs, bien que conscient qu'il faille réguler le développement de notre ville, il s'agit de le faire habilement et de permettre à tout un chacun, revenu modeste ou classe moyenne, de trouver un appartement convenant à ses aspirations.

Il s'agit aussi de permettre la création de pôles individuels répartis dans les endroits stratégiques de notre ville et d'offrir aux familles des espaces de vie conviviaux.

Cette démarche de gestion de notre territoire doit se faire ensemble et dans le respect de chacun.

Je dis bien de chacun !

Mesdames et Messieurs, ces propos et ces questions sont fondamentaux et, m'amènent à ma dernière question : Quelle est la force de la Municipalité et de ses services, quel pouvoir veut-on lui donner et que fait-on avec l'esprit d'entreprise, le respect de la liberté individuelle et de la défense du bien commun, public ou privé ?

Nyon, le 15 novembre 2010

